

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Seconde édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine Les lauréat(e)s 2023 sont connus !

A l'initiative de Madame Christine Defraigne, Première Echevine, en charge du Patrimoine, la 2^e édition du Prix du Patrimoine et du Matrimoine de la Ville de Liège s'est déroulée cette année 2023.

2^e édition mais également, une première à Liège et une première en Wallonie !

Cet événement biennal s'inscrit en alternance avec le Prix de l'Architecture et de l'Urbanisme et il met à l'honneur des projets exemplaires par leur action visant à la conservation ou à la restauration du patrimoine bâti.

Les membres du jury se sont réunis le jeudi 16 novembre 2023 à la Cité Miroir.

Composition des 7 membres

- Christine Defraigne Première Échevine de la Ville de Liège et Présidente du jury
- Sophie Denoël, Inspectrice générale f.f à l'AWaP
- Damien Ernst, Professeur à l'ULiège
- Renaud Kinet-Poleur, Directeur de l'Urbanisme à la Ville de Liège
- Yorick Pommée, responsable Culture du Ministerium der Deutschsprachigen Gemeinschaft
- Mireille van den Hove, architecte à la Direction de Liège 1 du SPW
- Nikolaas vande Keere, Professeur à l'UHasselt

Ils ont dû choisir, non sans peine vu la qualité des projets présentés, les lauréats parmi les 35 dossiers retenus dans les 3 catégories suivantes :

- Catégorie 1 - « **Bien(s) classé(s)** » : **9 projets**
- Catégorie 2 - « **Bien(s) non classé(s)** à caractère patrimonial et matrimonial » : **13 projets**
- Catégorie 3 - « **Elément(s) ponctuel(s)** à valeur patrimoniale et matrimoniale » : **13 projets**

Lauréats de l'édition 2023

Au cours de la cérémonie de remise des prix, la Ville de Liège a remis le vendredi 16 décembre 2023 les prix de l'édition 2021 du Prix des Patrimoine et du Matrimoine.

Catégorie 1 – Biens Classés

Cette catégorie récompense les biens classés par la Région Wallonne, totalement ou partiellement, pour lesquels les travaux de maintenance et de restauration impliquent

des procédures administratives et des autorisations spécifiques.

Mention

Restauration d'une maison de maître – rue Raikem 8 - 4000 Liège

Lauréat

Restauration d'un immeuble classé - rue Sainte Marguerite 12-14-16 - 4000 Liège

Catégorie 2 – Biens non classés

Cette catégorie met en évidence tous les biens immobiliers non classés pouvant avoir une valeur remarquable, dont la date principale de construction est antérieure à 1960. Le projet vise une approche globale, soit de tout l'immeuble, soit au moins l'entièreté de la façade visible à rue. La mise en valeur de la composante patrimoniale et matrimoniale doit être au cœur du projet.

Mention

« Maison Rogister » - rue Lairesse 37 - 4020 Liège

Lauréat

Transformation d'un immeuble - quai Van Beneden 1 - 4020 Liège

Catégorie 3 – Éléments ponctuels

Cette catégorie vise un détail, un élément ancien qui fait partie intégrante du bâtiment... Les interventions de restauration de ces éléments ne nécessitent généralement pas de demande de permis d'urbanisme.

Mention

Restauration d'une marquise - place Saint-Christophe 8 - 4000 Liège

Lauréat

« Perles Universelles » - N633 Pont de Fragnée - 4020 Liège

Prix du Public

Le vote du public s'est déroulé du 1^{er} au 10 décembre 2023. Cette étape était ouverte à toutes et tous, résident(e)s ou non sur le territoire de la Ville de Liège. 2076 votes ont été comptabilisés.

Lauréat

« La Menuiserie » - rue de l'Académie 53 - 4000 Liège

246 votes exprimés par les participants-es au vote du Prix du Public.

Prix de l'Initiative énergétique

Nouveauté 2023. Ce prix consacre une démarche originale exemplaire, pouvant émaner de particuliers, d'un collectif ou d'une association.

Lauréat

Cité Administrative Zéro Carbone - rue Potiérue 5 – 4000 Liège

Le Grand Prix

Lauréat

Transformation d'un immeuble classé en bar - rue du Pot d'Or 43 - 4000 Liège

En terme de Patrimoine, plus de 11% de l'ensemble du Patrimoine classé de Wallonie est liégeois. Le territoire de la Ville de Liège compte 443 monuments ou sites classés sur 3.045 biens classés en Wallonie dont 26 classé « Patrimoine exceptionnel ».

L'objectif de ce prix et de cette cérémonie est, pour Madame Defraigne, l'occasion de mettre en lumière les particuliers ou les institutions qui prennent des initiatives de conservation du Patrimoine et des réalisations locales, qui perpétuent les valeurs patrimoniales. Le patrimoine est au service de toutes les communautés, de tous les habitants-es, et permet de se retrouver autour d'un projet commun. Il est aujourd'hui un facteur de cohésion sociale, qui constitue un élément de transmission entre les générations. Il est donc essentiel de le préserver.

Madame la Première Echevine remercie toutes et tous les participants-es, les lauréat(e)s et les membres du jury.